



JCR INFORMATIQUE

L'informatique à votre portée...

ASSISTANCE - MAINTENANCE - CONSEIL

N° Siren : 525 180 212 - APE : 6202B

Agrée Service à la personne - N° agrément : N/291110/F/022/S/088

☎ 02.96.52.46.23 / 06.99.06.23.10

✉ jcrinformatique@gmail.com www.jcrinformatique.com

Service à la personne Dispositions en faveur des particuliers

CONDITIONS GENERALES

Mis à jour le 1^{er} janvier 2015

Article 1 : Généralités

Les présentes conditions générales de services (ci-après "CGV") régissent les relations entre la société JCR INFORMATIQUE et son client (ci-après le "Client") et sont considérées comme lues et acceptées du seul fait de la demande d'intervention du Client. Les deux parties les acceptent sans réserve ni restriction. Ces CGV prévalent sur toutes autres conditions, sauf dérogation préalable, expresse et écrite, acceptée par la société JCR INFORMATIQUE. Ces CGV s'appliquent pour les prestations de services telles que définies ci-dessous.

Article 2 : Objet

JCR INFORMATIQUE réalise une prestation au domicile du Client. La prestation consiste en une intervention au domicile du client afin de rétablir le fonctionnement de l'outil informatique, l'installation de nouveaux périphériques (réinstallation du système d'exploitation, l'installation d'une webcam, d'une imprimante, d'un appareil en wifi, etc.)

Article 3 : Demande d'intervention

JCR INFORMATIQUE intervient sur rendez-vous pris à la demande du Client par téléphone au 02 96 52 46 23 ou au 06 99 06 23 10 ou par e-mail à jcrinformatique@gmail.com. Le lieu et l'heure sont convenus d'un commun accord lors de cette prise de rendez-vous. Le contrat est réputé formé dès l'acceptation du déplacement du prestataire au domicile du Client. Pour des raisons purement techniques, le matériel pourra dans certains cas être confié à JCR INFORMATIQUE pour réparation, ce que le Client accepte d'ores et déjà aux conditions ci-après stipulées.

Article 4 : Tarification et paiement

La tarification est fonction du forfait appliqué lors du dépannage à domicile ou à distance suivant la grille tarifaire en cours. Les tarifs sont modifiables sans préavis. Ils sont communiqués au Client ou mis à sa disposition sur le site internet JCR INFORMATIQUE. Le forfait comprend le déplacement du technicien (y compris les frais de déplacement dans un rayon de 20 km autour de St Brieuc - Langueux). Au-delà de ce rayon, prévoir 10 € en sus jusqu'à un rayon de 35 km), le diagnostic de la panne ainsi que la réparation complète. Le paiement de la prestation est réglé immédiatement à la fin de l'intervention et la facture est envoyée soit par mail soit par voie postale dans les jours suivants. Dans le cas d'un dépannage à distance, la facture est systématiquement envoyée par mail et devra être réglée dans les plus brefs délais.



JCR INFORMATIQUE

L'informatique à votre portée...

ASSISTANCE - MAINTENANCE - CONSEIL

N° Siren : 525 180 212 - APE : 6202B

Agrée Service à la personne - N° agrément : N/291110/F/022/S/088

☎ **02.96.52.46.23 / 06.99.06.23.10**

✉ jcrinformatique@gmail.com www.jcrinformatique.com

Service à la personne Dispositions en faveur des particuliers

Article 5 : Conditions d'intervention

La demande du Client se doit d'être conforme à la législation en vigueur. L'équipement et son environnement doivent être aux normes en vigueur le jour de l'intervention. Le Client doit notamment posséder les droits et licences d'utilisation des logiciels installés ou à installer sur son ordinateur ce qu'il garantit à la société. Le Client doit pouvoir fournir les CD d'origine et la documentation. Les conditions de travail ne pourront en aucun cas ni à aucun moment mettre en danger l'intervenant, ni le mettre hors la loi. L'intervention cesserait dans l'hypothèse où le prestataire découvrirait que ces conditions n'ont pas été respectées et l'intervention jusque-là effectuée resterait facturable et JCR INFORMATIQUE ne pourra être tenue responsable d'aucune conséquence ou dommage résultant de ce non-respect. JCR INFORMATIQUE sera dispensé d'intervention en cas de force majeure ; sont considérés comme cas de force majeure déchargeant JCR INFORMATIQUE de ses obligations : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, l'arrêt des moyens de communication, les réquisitions ou dispositions d'ordre public ainsi que les cas retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français en pareille matière. Le Client peut annuler par téléphone au 02 96 52 46 23 ou au 06 99 06 23 10, une intervention, au moins 2 heures avant l'horaire prévu. Si l'intervention n'était pas annulée dans ce délai, le forfait (le moins cher) "Conseil, devis" dans la grille tarifaire en cours serait facturé, sans que le Client ne puisse s'y opposer.

Article 6 : Responsabilité de JCR INFORMATIQUE

JCR INFORMATIQUE n'est soumis qu'à une obligation de moyen et en aucun cas à une obligation de résultat. JCR INFORMATIQUE ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de dommages directs ou indirects quels qu'ils soient, en ce compris perte de bénéfices, de manque à gagner, de données, ou de frais engagés par le Client. Le Client reconnaît que la garantie constructeur du matériel peut être annulée du fait de l'intervention de JCR INFORMATIQUE. L'intervention demandée ne pourra donc être reprochée à JCR INFORMATIQUE, ni engager un quelconque dédommagement de sa part. En cas de dommages démontrés, la responsabilité de JCR INFORMATIQUE ne pourra pas excéder le montant de l'intervention. De la même manière, JCR INFORMATIQUE ne pourra être responsable dans les cas où le matériel du Client serait défectueux.

Article 7 : A la charge du Client

Le Client conserve la responsabilité de ses données et de ses sauvegardes. Si cela n'a pas été fait, il pourra être demandé à JCR INFORMATIQUE de tenter de procéder à la sauvegarde des données. Les consommables papiers, encre, toner, CD, DVD, électricité, connexion internet, ou tout autre produit nécessaire lors de l'intervention, sont en totalité à la charge du Client. Le Client ne pourra en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement pour quelques raisons que ce soit. Le Client reste responsable de la mise en œuvre des garanties (envoi des coupons) et de la bonne conservation des emballages et coupons de garantie.



JCR INFORMATIQUE

L'informatique à votre portée...

ASSISTANCE - MAINTENANCE - CONSEIL

N° Siren : 525 180 212 - APE : 6202B

Agrée Service à la personne - N° agrément : N/291110/F/022/S/088

☎ **02.96.52.46.23 / 06.99.06.23.10**

✉ jcrinformatique@gmail.com www.jcrinformatique.com

Service à la personne Dispositions en faveur des particuliers

Article 8 : Garantie

La prestation de services de JCR INFORMATIQUE est garantie 30 jours. Pour que cette garantie soit valable, le Client devra respecter les conditions d'utilisation des constructeurs et éditeurs de logiciels, ne pas avoir installé d'autres logiciels incompatibles, ni effectué aucune manipulation contraire aux conseils dispensés, et avoir réglé la totalité des sommes dues à JCR INFORMATIQUE. JCR Informatique vous garantit une réintervention gratuite dans les 30 jours pour une panne identique à l'intervention précédente (hors infections virales).

Article 9 : Protection des données personnelles

Des informations et données personnelles concernant le Client sont nécessaires à la gestion des interventions. Elles sont traitées avec la plus stricte confidentialité. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, modification et suppression des données qui le concernent. Il suffit pour cela d'écrire au siège social de JCR INFORMATIQUE par e-mail ou simple courrier.

Article 10 : Litiges

JCR INFORMATIQUE est à l'écoute pour toutes réclamations ou contestations de la part du Client considérées comme étant de bonne foi, en vue de composer une solution amiable. La contestation sans solution, sur l'interprétation et/ou l'exécution de l'un des articles des présentes CGV, sera soumise à la juridiction du tribunal compétent du domicile du Client.